



Garantie acer - pc portable détèrioré puis disparu

Par **fbst_old**, le **20/12/2007** à **13:19**

l'u.f.c m'a l air dépassé par mon cas qui me parait pourtant fort simple. J ai acquis un PC portable acheté chez un revendeur il y 2 ans, mais j ai souscrit à une extension de garantie constructeur (acer) de 3 ans. rnPour une pacotille (faux contact dans prise casque), j ai envoyé le produit au sav une première fois mi-juillet, ceux-ci l'ont gardé 5 semaines. tout cela pour se tromper de dossier, changer quasiment tout ce qu il y a à changer dedans, sans résoudre le probleme d'origine, mais appareil deterioré, inutilisable, nombreuses pannes. Renvoi fin aout, immobilisé de nouveau 5 semaines, resultat, meme piece changée, meme défaillance à l'arrivée. Avec deuxieme lettre recommandée, leur demandant de trouver un arrangement, mon produit est renvoyé ne troisieme fois mi-octobre. Depuis, Une lettre de reponse, refusant la responsabilité quant à la garantie et me conseillant de me retourner vers mon revendeur, alors que mon contrat est authentique et ne leur avait jamais posé probleme jusqu'ici et que mon produit avait été accepter une troisieme fois par leur sav. A cette heure, le produit semble avoir été renvoyé chez mois selon eux depuis debut novembre, le colis s'est apparemment perdu en route, je n ai pas de reponse à mes mails, aucun de mes avertissements ne les effraient. Le produit valait il y a deux ans environ 2000€ et 100€ d 'extension garantie constructeur. Je m'apprete à leur réécrire une troisieme lettre recommandée parallelement à l'UFC qui leur demande échange ou remboursement, mais ils me menent en bateau depuis le début, cette affaire m'a usé, et surtout je n ai pas eu la jouissance de mon appareil depuis bientot 22 semaines et ce n est pas fini, j'en suis à me demander si je ne peux pas leur en demander plus, ne serait ce que pour l'exemple (?)rnDésolé pour la longueur